

3DS
Société civile immobilière au capital initial de 300,00 €
11 Impasse Sophie Germain
63100 BEAUMONT
En cours de constitution au RCS de CLERMONT-FERRAND

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 10/03/2026

Les soussignés :

Madame MARGAUX DA SILVA,
née le 14/02/1990 à CLERMONT FERRAND (France),
de nationalité Française,
demeurant 11 ALLEE DU VERGER, 63540 OPME, France,

La Société "EI2MA"

Société à responsabilité limitée au capital de 300 euros,
ayant son siège social route de Romagnat Impasse Sophie 63110 Beaumont, France,
immatriculée au RCS de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 994 821 577,
représentée par Madame MARGAUX DA SILVA en qualité de Gérante dûment habilité à l'effet des présentes.

Monsieur ADRIEN DA SILVA,
né le 02/01/1994 à CLERMONT FERRAND (France),
de nationalité Française,
demeurant 17 ALLEE DU VERGER, 63540 OPME, France,

Monsieur EMILE DA SILVA,
né le 12/04/1997 à CLERMONT FERRAND (France),
de nationalité Française,
demeurant 4 LES PERCEDES SUD, 63670 ORCET, France,

Détenant ensemble la totalité des parts sociales de la Société 3DS.

Agissant en qualité de seuls associés.

Ont statué sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'une Société civile immobilière ;
- Nomination de la Société EI2MA en qualité de Gérante ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 - Constitution de la Société

Il est convenu de créer une Société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : 3DS

Capital : 300 €

Nombre de parts : 30

Siège : 11 Impasse Sophie Germain, 63100 BEAUMONT

Durée : 99 ans.

Objet social :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Mettre en location des terrains et des espaces destinés à divers usages, tels que le stockage, le stationnement, les activités commerciales ou industrielles.

Proposer des solutions de location pour une gamme variée de biens immobiliers, incluant les entrepôts, les locaux commerciaux, les bureaux, les ateliers et autres installations.

Assurer la gestion et l'entretien des biens immobiliers loués, en veillant à ce qu'ils répondent aux normes de sécurité, de qualité et de conformité en vigueur.

Établir des contrats de location pour définir les termes, les conditions et les obligations des locataires et des propriétaires.

Gérer les aspects administratifs et financiers des locations, en collectant les loyers, en traitant les charges et en effectuant les déclarations nécessaires.

Fournir des services de conseil en matière de choix de location, en aidant les clients à trouver les biens immobiliers les mieux adaptés à leurs besoins.

Proposer des espaces de stockage et d'entreposage pour les entreprises, les commerçants et les particuliers ayant des besoins spécifiques.

Mettre à disposition des terrains pour des événements temporaires, des expositions, des foires ou d'autres activités saisonnières.

S'adapter aux évolutions du marché immobilier et aux demandes des clients en proposant une gamme variée de biens immobiliers à louer.

Contribuer à la diversification et à l'enrichissement du secteur immobilier en offrant des solutions flexibles et adaptées aux besoins changeants des entreprises et des particuliers.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Décision n°2 - Nomination de la Société EI2MA en qualité de Gérante

La Collectivité des Associés décide de nommer la société EI2MA, représentée par Madame MARGAUX DA SILVA, dont le siège social se situe route de Romagnat Impasse Sophie, 63110 BEAUMONT (France), en tant que Gérante.

La société EI2MA exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de la société EI2MA de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Madame MARGAUX DA SILVA, au nom de la société EI2MA qu'elle représente, remercie la Collectivité des Associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Gérante, et confirme qu'elle remplit elle-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Décision n°3 - Adoption des statuts et constatation de la souscription

Les soussignés ont adopté les statuts présentés et ont matérialisé leurs engagements par un apport total, respectivement :

Souscripteur	Type d'apport	Parts sociales souscrites	Montant souscrit
EI2MA	Numéraire	27	270,00 €
EMILE DA SILVA	Numéraire	1	10,00 €
MARGAUX DA SILVA	Numéraire	1	10,00 €
ADRIEN DA SILVA	Numéraire	1	10,00 €
TOTAL		30	300,00 €

Décision n°4 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

À cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à Beaumont

Le 10/03/2026

Madame MARGAUX DA SILVA

La société EI2MA, représentée par Madame MARGAUX DA SILVA

Monsieur ADRIEN DA SILVA

Monsieur EMILE DA SILVA